

3

Reporter la première grossesse

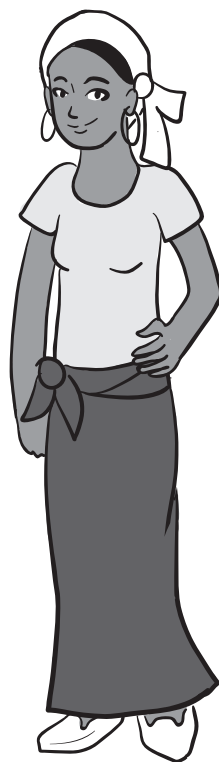
INTRODUCTION

L'âge auquel une femme a sa première grossesse influence sa santé et celle de son enfant. La grossesse peut présenter des risques pour la santé à tout âge, mais le fait de reporter la première grossesse jusqu'à ce que la femme ait au moins 18 ans augmente les chances de santé pour la mère comme pour l'enfant.

C'est là une information importante pour les jeunes femmes, leur famille et leur partenaire. Les conseillers peuvent encourager les jeunes femmes sexuellement actives, mariées ou non, à se servir d'une méthode de contraception pour prévenir une grossesse non désirée jusqu'à ce qu'elles soient physiologiquement et psychologiquement prêtes à avoir des enfants. Il appartient aux conseillers d'informer les jeunes femmes de leurs options en matière de contraception et des façons de se procurer des moyens de contraception. Ils devraient également leur parler des IST/du VIH et des façons d'éviter la contamination. Lorsqu'ils possèdent ces informations, les jeunes femmes et les jeunes hommes peuvent prendre des décisions judicieuses pour leur santé et celle de leurs enfants à venir.

Les conseillers doivent accueillir les femmes non mariées quel que soit leur âge qui souhaitent utiliser des moyens de contraception et s'abstenir

(Suite à la page 24)



POINTS CLÉS À FAIRE CONNAÎTRE :
REPORTER LA PREMIÈRE GROSSESSE

- 1 Il est bon, pour la santé de la mère et de l'enfant, de reporter la première grossesse au moins jusqu'à l'âge de 18 ans.
- 2 Étant donné que les risques de complications de la grossesse sont plus élevés chez les femmes de moins de 18 ans, celles-ci doivent bénéficier de soins prénatals. Il faut également qu'un accoucheur/une accoucheuse qualifié(e) supervise l'accouchement et dispense des soins postnatals à la mère et à l'enfant.
- 3 Les méthodes de contraception, autres que la stérilisation, n'affectent pas l'aptitude d'une femme à avoir des enfants. Les femmes peuvent employer ces méthodes pour reporter la première grossesse puis, quand elles sont prêtes à avoir un enfant, cesser tout simplement de les employer.
- 4 Prises dans les 5 jours qui suivent des rapports sexuels non protégés (c'est-à-dire sans méthode de contraception, avec une méthode de contraception mal utilisée ou en cas d'échec de la méthode de contraception), les pilules de contraception d'urgence peuvent prévenir les grossesses.
- 5 Les membres de la famille des femmes, notamment leur mari et leurs beaux-parents, doivent savoir que la grossesse et l'accouchement présentent souvent des risques élevés pour les jeunes mères et leur enfant. Ils doivent appuyer ces jeunes femmes en les encourageant à reporter leur première grossesse jusqu'à ce qu'elles aient au moins 18 ans et que leur organisme soit prêt à concevoir un enfant et à le mettre au monde.

3

CHAPITRE 3 : REPORTER LA PREMIÈRE GROSSESSE

de les juger. Quel que soit son âge et son statut matrimonial, toute personne qui souhaite obtenir des informations sur la contraception et des services de contraception doit pouvoir les obtenir. Le refus de ces services peut mener à des grossesses non désirées, à des avortements et même à des décès qui auraient pu être évités.

Les jeunes femmes et les jeunes hommes doivent comprendre les conséquences sociales et les risques pour la santé de la grossesse chez les adolescentes. Les mères adolescentes sont généralement plus pauvres, moins éduquées, plus isolées

socialement et ont moins de possibilité de génération de revenus que celles de leurs consœurs qui ont attendu pour se marier et pour avoir des enfants. Il faut donc encourager les jeunes femmes sexuellement actives à employer des moyens de contraception, à éviter les grossesses non désirées et le mariage précoce, et à poursuivre leurs études.

Le refus des services de planification familiale peut mener à des grossesses non désirées, à des avortements et même à des décès qui auraient pu être évités.

Les familles, ainsi que d'autres entités de la société, doivent protéger les filles des avances sexuelles non souhaitées, qui sont susceptibles de mener à des rapports sexuels et à des grossesses précoces non désirées. Les dirigeants politiques et religieux et les autres responsables communautaires peuvent décourager de telles pratiques ; ils peuvent également travailler avec les hommes pour les aider à comprendre les préjudices physiques et psychologiques que peuvent causer aux jeunes femmes les violences sexuelles et les grossesses précoces.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POINT CLÉ 1.

Il est bon, pour la santé de la mère et de l'enfant, de reporter la première grossesse au moins jusqu'à l'âge de 18 ans.

Les couples sexuellement actifs peuvent employer une méthode de contraception pour prévenir les grossesses avant que la femme n'atteigne l'âge de 18 ans, âge auquel l'organisme féminin parvient à sa pleine maturité. Les grossesses qui surviennent avant cet âge exposent les femmes à des risques plus élevés de complications qui peuvent être graves, voire mortelles.

Les complications de la grossesse et de l'accouchement demeurent une cause majeure de décès dans de nombreux pays. Les mères les plus jeunes sont celles qui sont exposées aux risques les plus élevés : le taux de décès maternel des femmes de 15 à 18 ans est du double de celui des femmes de 20 à 24 ans ; il est du quintuple de ce taux pour les adolescentes de moins de 15 ans.

Les femmes de moins de 18 ans risquent davantage de souffrir d'hypertension artérielle pendant la grossesse, ce qui peut mener à des accidents cérébraux menaçant le pronostic vital. Elles sont également plus exposées à d'autres dangers, tels qu'une anémie grave (manque de fer), des hémorragies et des infections. Par ailleurs, étant donné que leur bassin n'a pas atteint des dimensions suffisantes pour permettre le passage de l'enfant à la naissance, ces femmes font souvent face à un travail prolongé ou à l'interruption du travail lors de l'accouchement. La pression résultant d'un travail de plus de 12 heures peut mener chez la mère à la formation d'une fistule (voir l'encadré page 26). Toutes ces complications peuvent être mortelles ou causer des problèmes de santé de longue durée.

Les enfants nés de femmes de moins de 18 ans risquent davantage de venir au monde prématurément, d'avoir un poids inférieur à la normale et de souffrir à leur naissance de problèmes qui peuvent être mortels. Ceux de ces enfants qui survivent peuvent souffrir de problèmes de santé durant toute leur existence.

Si le couple reporte la grossesse jusqu'à ce que la femme ait au moins 18 ans, les risques de complications sont considérablement moindres.

La mère a alors bien plus de chances de survivre à la grossesse et à l'accouchement et son enfant bien plus de chances de vivre en bonne santé. Par ailleurs, à l'âge de 18 ans et plus, une femme est généralement plus mûre psychologiquement et mieux préparée à prendre soin de son enfant. En fait quand les femmes attendent jusqu'à l'âge de 20 ans pour avoir leur premier enfant, les chances de survie de la mère et de l'enfant sont encore meilleures.

POINT CLÉ 2.

Étant donné que les risques de complications de la grossesse sont plus élevés chez les femmes de moins de 18 ans, celles-ci doivent bénéficier de soins prénatals. Il faut également qu'un accoucheur/une accoucheuse qualifié(e) supervise l'accouchement et dispense des soins postnatals à la mère et à l'enfant.

Toutes les femmes enceintes, mais plus particulièrement les femmes de moins de 18 ans, devraient bénéficier de soins dispensés par

QU'EST-CE QU'UNE FISTULE OBSTÉTRICALE ?

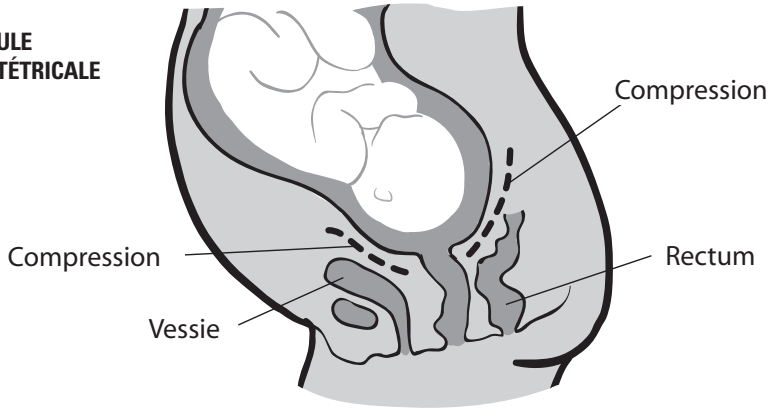
Une fistule obstétricale est une ouverture anormale qui se produit entre le vagin et la vessie ou entre le vagin et le rectum, ou entre ces trois points (voir l'illustration de la fistule obstétricale, page 27).

Ce type de fistule survient à l'accouchement, généralement quand le travail dure trop longtemps. En l'absence de soins médicaux ou d'une césarienne, l'enfant meurt souvent et la femme présente une lésion qui ne guérit pas et par laquelle il se produit un écoulement constant d'urine ou de matières fécales. Incapable de contrôler cet écoulement, la femme est souvent abandonnée ou négligée par son mari et sa famille et ostracisée par la communauté. Si elle n'est pas soignée, ses perspectives d'emploi et de vie familiale sont considérablement réduites.

Le risque de fistule menace toutes les femmes enceintes mais surtout les femmes très jeunes et celles qui ont donné naissance à de multiples enfants. Trois mesures permettent de prévenir la fistule :

- La planification familiale pour prévenir les grossesses non désirées,
- La présence de personnel formé à tous les accouchements,
- L'apport de soins obstétriques d'urgence à toutes les femmes qui font des complications.

La fistule obstétricale est également curable : elle est réparable par une intervention chirurgicale et le taux de succès atteint 90 % pour les femmes qui ont accès à un hôpital équipé et à un chirurgien ayant reçu la formation requise. La fistule est une affection répandue en Afrique et en Asie.

**FISTULE
OBSTÉTRICALE**

Dans l'illustration ci-dessus, la tête de l'enfant est engagée dans le vagin. Lorsque le travail se prolonge, les pressions continues s'exerçant sur les lignes de compression indiquées peuvent causer la formation d'une fistule entre le vagin et la vessie ou le rectum.

des prestataires qualifiés pendant la grossesse ainsi qu'à l'accouchement et après l'accouchement. Les prestataires de soins peuvent souvent prévenir les complications ; ils peuvent également repérer les complications et les autres problèmes de santé et les traiter ou orienter la mère ou son enfant vers des services spécialisés. Pour bien faire, une jeune femme devrait se faire examiner avant sa grossesse pour être certaine que son organisme est arrivé à maturité et est prêt à concevoir un enfant.

Les femmes qui accouchent avant l'âge de 18 ans, et tout particulièrement avant l'âge de 15 ans sont exposées à des risques élevés de complications de l'accouchement. Pour prévenir ou traiter ces complications, la jeune mère et sa famille devraient s'assurer qu'un agent de santé compétent sera disponible lors de l'accouchement.

POINT CLÉ 3.

Les méthodes de contraception, autres que la stérilisation, n'affectent pas l'aptitude d'une femme à avoir des enfants. Les femmes peuvent employer ces méthodes pour reporter la première grossesse puis, quand elles sont prêtes à avoir un enfant, cesser tout simplement de les employer.

Les femmes et les couples ne savent parfois pas quelles méthodes contraceptives ils pourraient utiliser pour reporter ou prévenir une première

grossesse. Ils peuvent également craindre que le recours à la planification familiale ne porte atteinte ultérieurement à leur capacité à avoir des enfants. La réalité est que les femmes qui souhaitent reporter leur première grossesse d'une ou de plusieurs années peuvent employer la plupart des méthodes de planification familiale en toute sécurité, car elles sont réversibles, c'est-à-dire qu'elles n'affectent pas de façon permanente la capacité de la femme à avoir des enfants. Lorsqu'un couple décide de cesser d'employer la méthode contraceptive, la femme peut tomber enceinte à brève échéance.

Le chapitre 7 donne des informations sur les méthodes contraceptives, notamment les méthodes réversibles à longue et à brève durée d'action ; il décrit également les deux méthodes de planification familiale qui ne sont pas réversibles : la stérilisation masculine et féminine. Seuls les couples qui souhaitent ne plus jamais avoir d'enfants doivent choisir la stérilisation. Les couples qui veulent avoir des enfants plus tard doivent choisir une méthode réversible.

POINT CLÉ 4.

Prises dans les 5 jours qui suivent des rapports sexuels non protégés (c'est-à-dire sans méthode de contraception, avec une méthode de contraception mal utilisée ou en cas d'échec de la méthode de contraception), les pilules contraceptives d'urgence peuvent prévenir les grossesses.

Il peut arriver que des femmes et des couples qui souhaitent reporter la première grossesse n'emploient pas de méthode contraceptive, ou qu'ils en emploient une mais en commettant parfois une erreur, ou qu'ils oublient de l'employer ou qu'il se produise une défaillance de la méthode (oubli de prendre une pilule à temps ou de mettre un préservatif ou rupture ou glissement du préservatif pendant les rapports sexuels). Tous les couples doivent savoir qu'il est possible, même dans de tels cas, de prévenir les grossesses, au moyen de pilules contraceptives d'urgence (PCU), à condition de les prendre dans les 5 jours qui suivent les rapports sexuels non protégés. Plus la femme les prend tôt après les rapports sexuels, plus ces pilules sont efficaces. Il faut donc que les femmes connaissent cette possibilité et qu'elles sachent où se procurer les PCU, afin de pouvoir les prendre rapidement en cas de besoin.

Dans certains pays, les PCU peuvent être dispensées à l'avance par les prestataires de soins ou sont disponibles en pharmacie. Ces pilules contiennent les mêmes hormones que les pilules contraceptives ordinaires. Elles ne présentent aucun problème de sécurité et toutes les femmes peuvent les prendre. Toutefois, elles ne sont efficaces que si la grossesse n'a pas commencé. Si la femme est déjà enceinte, les PCU n'interrompent pas la grossesse et n'ont aucun effet négatif pour l'enfant. Pour plus d'informations sur l'emploi des PCU, voir le chapitre 7.

POINT CLÉ 5.

Les membres de la famille des femmes, notamment leur mari et leurs beaux-parents, doivent savoir que la grossesse et l'accouchement présentent souvent des risques élevés pour les jeunes mères et leur enfant. Ils doivent appuyer ces jeunes femmes en les encourageant à reporter leur première grossesse jusqu'à ce qu'elles aient au moins 18 ans et que leur organisme soit prêt à concevoir un enfant et à le mettre au monde.

Les membres de la famille des jeunes couples doivent être informés des dangers des grossesses précoces pour la santé et la survie de la mère et l'enfant. Ils doivent de même être encouragés à favoriser l'usage de la planification familiale par le jeune couple, au moins jusqu'à ce que la femme ait atteint l'âge de 18 ans.

Dans de nombreux couples, le mari est plus âgé que la femme et peut avoir eu d'autres partenaires sexuelles avant celle-ci. La jeune épouse est donc plus exposée aux IST telles notamment que l'infection par le VIH, virus du sida. Cela soulève d'autres questions outre le report de la grossesse, notamment celles des tests de dépistage du VIH pour les conjoints et la nécessité d'utiliser des préservatifs en sus d'une autre méthode contraceptive. Pour plus d'informations sur l'utilisation des préservatifs pour la prévention des IST/ de la contamination par le VIH ainsi que sur les autres méthodes de contraception, voir les chapitres 7 et 10.